



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE



UNIVERSITÉ D'ABOMEY-CALAVI

COMITÉ D'AUDIT DE L'UNIVERSITÉ D'ABOMEY-CALAVI (CA)

N°04-2024/UAC/CA/Membre

PRÉSIDENTE DU COMITÉ D'AUDIT DE L'UAC

À : MONSIEUR LE COORDONNATEUR DU PROJET CoE-EIE
Campus d'Abomey-Calavi

BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre de pièces	Observations
Veillez trouver-ci-joint :		
- Procès-verbal sur le suivi au 31 décembre 2023 du CoE-EIE	01	À des fins d'exploitation

Fait au campus d'Abomey-Calavi, le 13 février 2024

Reçu, le.....

La présidente

Professeur Karima SYLLA DOUCOURE



RÉPUBLIQUE DU BÉNIN
==*==*==*==*==*==*==
UNIVERSITÉ D'ABOMEY - CALAVI



==*==*==*==*==*==*==
RECTORAT
==*==*==*==*==*==*==
COMITÉ D'AUDIT
==*==*==*==*==*==*==

**PROCÈS-VERBAL COMITÉ D'AUDIT DE
L'UNIVERSITÉ D'ABOMEY-CALAVI (CoE-EIE)**

(AU 31 DÉCEMBRE 2023)

FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le lundi cinq février s'est tenue sur le campus d'Abomey-Calavi une séance de validation du procès-verbal retraçant :

- le niveau de mise en œuvre des recommandations des contrôles effectués sur le CoE-EIE au 31 décembre 2023 ;
- le niveau de performance atteint par le centre au 31 décembre 2023 ;
- les recommandations du Comité d'Audit de l'Université d'Abomey-Calavi.

Étaient présents à la séance trois (3) membres : Professeur Sylla KARIMA, Présidente du Comité d'Audit de l'UAC, Docteur Jesse ERIORA, Rapporteur du Comité d'Audit de l'UAC et Monsieur Fiacre Y'An DANON, Membre du comité d'Audit de l'UAC.

1. Niveau de mise en œuvre des recommandations des missions des corps de contrôle interne et externe au 31 décembre 2023

Au 31 décembre 2023, le CoE-EIE de l'EPAC a reçu : le rapport d'audit de l'IGF sur le premier semestre 2023, le rapport d'audit annuel des comptes clos le 31 décembre 2022 et celui du comité d'Audit de l'UAC au titre de 2022. La présente section décline le point de mise en œuvre des recommandations de ces différents organes de contrôle.

1.1. Point de mise en œuvre des recommandations de l'IGF au 31 décembre 2023

Lors de notre dernière mission, nous avons déjà demandé et obtenu le rapport de l'IGF sur le premier semestre 2023. Ce rapport a fait l'inventaire de la mise en œuvre des recommandations antérieures au 31 décembre 2023. Au total, **vingt-trois (23)** recommandations formulées par l'IGF **dix (10)** sont reconduite des missions antérieures et **treize (13)** constituent de nouvelles recommandations.

Le point détaillé de la mise en œuvre de ces recommandations de au 31 décembre 2023 est résumé dans le tableau ci-dessous :



Tableau n°1 : Récapitulatif des recommandations de la commission de l'IGF au niveau du CoE-EIE au 31 décembre 2023

N°	Recommandations	Constats relevés	Responsable de la mise en œuvre	Délai de mise en œuvre
1	Le CNP doit veiller à la prise d'un arrêté à titre de régularisation pour la création de tous les organes prévus dans les plans de mise en œuvre et dans l'organigramme type du projet,	les autres organes (CCSI et CCS) ne sont pas créés par arrêtés rectoral tels que prévu dans les plans d mise en œuvre	Le CNP	
2	Le CNP doit veiller à l'harmonisation de tous les documents du projet (Plan de mise en œuvre, organigramme etc.) avec les actes de création, d'attribution et de fonctionnement des organes du projet afin d'éviter les conflits d'attribution et autres chevauchements	Certaines attributions dévolues au CNP ne sont pas réalistes au regard des modalités de son fonctionnement et des compétences dont il dispose. Certaines attributions chevauchent avec celles du comité Universitaire de Pilotage (CUP) et des coordinations	Le CNP	
3	Le Recteur de l'Université d'Abomey-Calavi doit veiller à la clarification des terminologies relatives aux membres du Comité Universitaire de Pilotage des projets CEA.	Comme au second semestre 2021, le comité Universitaire de pilotage n'a pas fonctionné ; la clarification de terminologie à utiliser entre le Comité d'Audit interne et le Comité Universitaires de pilotage est toujours attendue.	Le Recteur	30 juin 2023
4	Le Recteur de l'Université d'Abomey-Calavi doit veiller à la célérité dans l'élaboration du rapport sanctionnant les réunions statutaires du Comité d'audit interne de l'UAC, organe en charge de l'audit interne des projets CEA à l'échelle de l'Université.	Le Comité Universitaire de pilotage ou le comité d'audit interne de l'UAC a tenu toutes les réunions statutaires au titre de l'année 2022 ; toutefois le rapport de la seconde session est en cours d'amendement au niveau du Coordonnateur	Le Recteur	6 février 2023
5	Le Recteur de l'Université d'Abomey-Calavi doit doter le comptable, le responsable financier et le Spécialiste en passation des marchés en personnel d'appui qualifié.	Par ailleurs la commission a relavé la surcharge de travail au niveau du comptable du projet, du Responsable financier et du Spécialiste en passation des marchés	Le Recteur	30 juin 2023

N°	Recommandations	Constats relevés	Responsable de la mise en œuvre	Délai de mise en œuvre
6	Le Coordonnateur doit veiller à la participation du Coordonnateur adjoint aux réunions de coordination du projet	Par ailleurs la commission a noté la faible participation du Coordonnateur adjoint aux réunions de coordination du projet. En effet, sur les six (6) réunions tenues, l'intéressé a pris part à deux des mois de septembre et décembre (voir secrétaire bilingue) soit 33,33% de taux de participation sur la période. Les comptes rendus de réunion ne mentionnent par les contraintes ou empêchements du Coordonnateur adjoint, (acteur majeur/important de l'équipe d'exécution du projet) de non-participation aux réunions.	Le Recteur	31 janvier 2023
7	Le comptable doit toujours veiller à la mention de la date des ordres d'entrée et de sortie puis des bordereaux d'affectation établis	L'établissement des ordres d'entrée et de sortie puis les bordereaux d'affectation sans date.	Le Coordonnateur	28 février 2023
8	Le comptable doit procéder sans délai à la prise en charge (remplir les ordres d'entrée, établir les ordres de sortie, etc.) pour les mobiliers universitaires, le bus HYUNDAI COUNTY 4X2 30 places et les consommables informatiques acquis au profit du projet.	La non prise en charge (non entrée dans le patrimoine du CoE-EIE) par le comptable des mobiliers universitaires et du bus HYUNDAI COUNTY 4X2 30 places diesel 4 cylindres avant leur mise en service ou en consommation ; la non prise en charge (non entrée dans le patrimoine du CoE-EIE) par le comptable des consommables informatiques acquis et dont la réception, est sanctionnée par un PV de réception en date du 08 août 2022	Le Coordonnateur	28 février 2023
9	Le comptable doit ouvrir et tenir le livre journal des matières pour le projet	L'inexistence de livre-journal de matières pour le projet	Le comptable	28 février 2023
10	Le comptable doit rétablir sans délai la tenue de la fiche de suivi du véhicule en exploitation à bord des véhicules du projet	La suppression de la tenue de la fiche de suivi du véhicule en exploitation à bord des véhicules du projet	Le Comptable	28 février 2023

N°	Recommandations	Constats relevés	Responsable de la mise en œuvre	Délai de mise en œuvre
11	Le Coordonnateur doit toujours veiller à l'amélioration du taux d'exécution financière	Le taux de consommation des ressources allouées au projet demeure toujours faible au second semestre 2022 en dépit de sa sensible amélioration par rapport à celui du premier semestre : ce taux est de 37,38% au titre de la période alors qu'il est de 29,22% par rapport à l'année au 31 décembre 2022	Le Coordonnateur	30 juin 2023
12	Le Coordonnateur doit veiller à l'harmonisation de la périodicité de production des rapports prévue dans le plan de mise en œuvre du projet, le manuel de procédure avec celle prévue dans les accords de financement	La discordance de certaines dispositions du manuel de procédure élaboré avec les exigences de l'accord de financement. En effet, conformément au manuel de procédures des CEA, à la fin de chaque trimestre un rapport de suivi de budget doit être produit conjointement par le Coordonnateur du projet, le comptable et le Responsable financier. Mais c'est le rapport semestriel de gestion prescrit par l'accord de financement qui est disponible.	Le Coordonnateur	30 juin 2023
13	Le Coordonnateur doit veiller à la validation par les acteurs du rapport semestriel de gestion avant sa présentation aux bailleurs	L'absence de validation par les acteurs du rapport semestriel de gestion.	Le Coordonnateur	28 février 2023
14	Le RF doit veiller à l'accélération du processus de validation du plan comptable en exploitant au niveau des projets.	L'enclenchement du processus de validation du plan comptable par la saisine du CENAFOC par correspondance déchargée le 16 septembre 2022.	Le RF	
15	Le RF doit prendre les dispositions en vue de la mise en réseau du logiciel comptable SUCCESS entre lui et les comptables de projet	La non mise en réseau du logiciel comptable SUCCESS entre le RF et les comptables des projets.	Le RF	
16	Le comptable doit tenir le livre d'inventaire, tel que prescrit par le SYSCOHADA révisé	La non-teneur du livre d'inventaire, tel que prescrit par le SYSCOHADA révisé	Le comptable	30 juin 2023
17	Le coordonnateur doit veiller à l'amélioration du taux d'exécution physique du PTA	Le taux global d'exécution physique du PTA au 31 décembre 2022 est de 37,15% pour le second semestre 80,07% pour l'année; le taux semestriel	Le coordonnateur	30 juin 2023

N°	Recommandations	Constats relevés	Responsable de la mise en œuvre	Délai de mise en œuvre
		l'exécution du PTA (37,15) a enregistré une régression d'environ 13% par rapport à celui du premier qui est de 42,92		
18	Le coordonnateur doit prendre des dispositions idoines à la réalisation des indicateurs liés aux décaissements à l'effet de bénéficier d'importants fonds disponibles pour le projet	Le coordonnateur doit prendre des dispositions idoines à la réalisation des indicateurs liés aux décaissements à l'effet de bénéficier d'importants fonds restant encore disponibles pour le projet notamment au niveau du financement IDA (Don et Crédit)	Le coordonnateur	30 juin 2023
19	Le coordonnateur doit faire élaborer en accord avec les partenaires (la banque mondiale et l'AFD) la nomenclature ou le répertoire des dépenses éligibles sur le projet et en élaborer pour les ressources générées par le projet	L'inexistence de la nomenclature /répertoire des dépenses éligibles sur les ressources du projet provenant des partenaires financiers	Le coordonnateur	
20	Le comptable doit veiller à joindre dorénavant les quittances de reversement des retenues fiscales (AIB et TVA) aux dossiers de paiement	L'absence de la quittance des reversements des retenues fiscales (AIB et TVA) dans les dossiers de paiement examinés (cas des dossiers de règlement des factures n° 009/MPB/2022 du 07/08/2022 relative à l'acquisition de matériel informatique au profit de la cellule d'assurance qualité et les membres du projet CoE, EIE/EPAC et facture n° FDC 00143 du 14/09/2022 relative au contrat N° 6012-2021/UAC portant acquisition d'un mini bus climatisé de 30 places pour les sorties pédagogiques au profit du CoE.EIE)	Le Comptable	28 février 2023
21	Le comptable doit veiller à la production sans délai, par la CVO, de la facture de montant 3 408 600 FCFA et relative à l'achat de billet d'avion dans le cadre de la mission de signature d'accord de partenariat avec EMIG NIGER.	L'absence de dossier de paiement relatif à l'achat de billet d'avion dans le cadre de la mission de signature d'accord de partenariat avec EMIG NIGER (montant : 3.408.600 FCFA)	Le Comptable	28 février 2023

[Signature]

N°	Recommandations	Constats relevés	Responsable de la mise en œuvre	Délai de mise en œuvre
22	Le comptable doit veiller à la mention de l'imputation budgétaire de la dépense sur les factures et autres pièces justificatives objet de liquidation	La liquidation de certaines factures sans mention du compte d'imputation budgétaire de la dépense (cas de la facture relative à l'achat de billet d'avion dans le cadre de la mission de signature d'accord avec ESP DAKAR CEA et de la facture relative à l'achat de billet d'avion au profit dans le cadre de la visite de partenariat avec les CEA DU GHANA du 28/08 au 04/09 2022.	Le comptable	28 février 2023
23	Le comptable doit procéder sans délai à la liquidation de la facture n° 202210-2358 de montant 524.300 FCFA et relative à l'achat de billet d'avion dans le cadre de la mission de signature d'accord de partenariat avec EMIG NIGER	La non liquidation de la facture n° 202210-2358 de montant 524.300 FCFA et relative à l'achat de billet d'avion dans le cadre de la mission de signature d'accord de partenariat avec EMIG NIGER	Le comptable	28 février 2023

Source : Extrait du rapport définitif de l'IGF, février 2024

Une vingtaine des recommandations des missions de l'IGF, antérieures à l'exercice 2023, ont été complètement mise en œuvre.

1.2. Point de mise en œuvre des recommandations du comité d'Audit de l'UAC

En ce qui concerne le rapport du comité d'Audit, nous avons constaté que le Recteur, à travers la correspondance n°198-2022/UAC/AC/SCB/SA du 29 septembre 2022, a exhorté chaque coordonnateur de mettre en œuvre les recommandations et de lui rendre compte. Mais la coordination n'a pas fait le retour au Recteur conformément à sa correspondance ci-dessus citée.

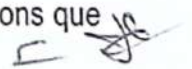
1.3. Rapport de commissariat aux comptes clos au 31 décembre 2022

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 du projet CoE-EIE ont été audités par le cabinet FIDEXCA-SARL, commissaire aux comptes (CAC) du projet CoE-EIE. D'après le rapport du CAC, trois opinions ont été donnée respectivement sur : les états financiers de synthèse, les revenus générés par le projet et les contrôles institutionnels de la gestion financière (DLI 6.2).

1.3.1. Opinion du CAC sur les états financiers de synthèse

Opinion : Dans le cadre de notre audit des états financiers du projet Collège d'Ingénierie en Energie, Infrastructure de Transport et Environnement (CoE-EIE), exercice 2022, nous avons procédé à l'examen des états financiers qui prennent qui comprennent le bilan, les comptes de résultats et le tableau des emplois ressources, les Notes aux états financiers établis par l'unité de coordination du projet, e, respect des dispositions de l'accord de financement, du crédit de financement IDA n° 6509-BJ.L'opinion du CAC sur les comptes est ainsi formulée : « A notre avis, les états financiers ci-joints du projet pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été préparés dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux dispositions en matière d'information financières comme l'exige la norme ISA 700 (révisée) ».

Fondement de l'opinion : Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrite dans la section « responsabilités de l'auteur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du projet conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que



les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

1.3.2. Opinion du CAC sur les revenus générés par le projet

Cette opinion avec réserve est ainsi libellée : « À notre avis, sous réserve de l'incidence des problèmes décrits dans la section fondement de l'opinion avec réserves de notre rapport, les revenus générés par le projet CoE.EIE d'un montant 3 060 000 FCFA donne une image fidèle de son encaissement au 31 décembre 2022 ».

Fondement de l'opinion avec réserves : À l'issue de nos travaux, nous avons relevé :


- Rétrocessions des droits de formation et d'inscription par l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) à l'EPAC d'un montant de 396 860 000 FCFA (cf. annexe). La part des revenus à affecter au projet CoE.EIE n'est pas encore déterminée
- Recettes générées par le projet : 3 060 000 FCFA. Étude de dossiers d'inscription en Master et thèse : 3 060 000 FCFA.

Les droits d'inscription aux formations et d'inscription rétrocédés par l'Université d'Abomey ont été justifiés par des extraits des relevés bancaires de l'EPAC. Nous n'avons pu disposer de la liste des étudiants inscrits et les fiches de versement inhérent en vue de la rapprocher des noms et prénoms figurants sur les relevés de l'UAC et les fiches de versements.

Fondement de l'opinion avec réserve : « Les droits d'inscription aux formations et inscription rétrocédés par l'Université d'Abomey ont été justifiés par des extraits des relevés bancaires de l'EPAC. Nous n'avons pu disposer de la liste des étudiants inscrits et les fiches de versement inhérent en vue de la rapprocher des noms et prénoms figurant sur les relevés bancaires de l'UAC et les fiches de versement ».

Nous invitons les membres de l'équipe de pilotage du centre à prendre les dispositions nécessaires pour lever cette réserve du CAC sur les recettes générées par le projet.

1.3.3. Opinion du CAC sur les contrôles institutionnels de la gestion financière (DLI 6.2)

En ce qui concerne l'DLI 6.2., l'opinion est favorable et est libellée comme suit : « A notre avis, nous certifions que l'objectif du DLI 6.2 est atteint » 

Fondement de l'opinion favorable : « Le recrutement d'un auditeur interne l'IGF qui a réalisé au cours des années 2022 et 2023 les audits internes ci-après :

- Audit premier semestre 2022 ;
- Audit second semestre 2022.

2. Niveau de performance atteint par le centre au 31 décembre 2023 et difficultés rencontrées

L'Objectif de Développement du Projet (ODP) est d'améliorer la qualité, la quantité et l'impact sur le développement de l'enseignement postuniversitaire dans certaines universités par le biais de la spécialisation et de la collaboration régionales. Les indicateurs de résultats au niveau de l'ODP sont les suivants :

- nombre d'étudiants (nationaux et régionaux) inscrits dans des programmes postuniversitaires dans certains ACE (quantité de l'éducation et spécialisation régionale) ;
- Nombre de programmes ACE et d'institutions hôtes ACE obtenant une accréditation internationale (Qualité de l'éducation) ;
- Nombre d'ACE qui a eu un impact considérable sur le développement (impact sur le développement) ;
- Nombre d'étudiants et de professeurs participant à des stages et / ou des apprentissages dans des institutions industrielles / sectorielles pertinentes (impact sur le développement de l'éducation).

2.1. Niveau global de performance atteint par le CoE-EIE au 31 décembre 2023

Le niveau de performance global du Centre est présenté à travers les cinq (5) points ci-après :

- performances liées aux objectifs de développement du projet ;
- statut des résultats sur les Indicateurs Liés aux Décaissements ;
- niveau d'exécution physique et financière du PTA au 31 décembre 2023 ;
- état des finances du projet CoE-EIE au 31 décembre 2023 ;
- état des marchés passés et des procédures engagées au 31 décembre 2023.

2.1.1. Performances liées aux objectifs de développement du projet



Au 31 décembre 2023, les niveaux de performances atteintes par objectif de développement du projet sont consignés dans le tableau récapitulatif ci-après :  

Tableau n°4 : Performances cumulées liées aux objectifs de développement du projet

PDO : Améliorer la qualité, la quantité et l'impact sur le développement de l'enseignement postuniversitaire dans des universités sélectionnées	Cible fin du projet	Cumul réalisé à décembre 2023	ÉCART décembre 2023	Taux cumulé juin 23
Indicateur ODP 1 : Nombre d'étudiants (nationaux et régionaux) inscrits en masters, doctorats et cours/programmes professionnels de courte durée dans les CEA (Nombre)	282	251	31	89%
Indicateur ODP 1.a : Nombre d'étudiants en PhD inscrits à des programmes spécialisés aux CEA	49	25	24	51%
Indicateur ODP 1.b : Nombre d'étudiants en Master inscrits à des programmes spécialisés aux CEA	233	221	12	95%
Indicateur OPD 2 : Nombre de programmes CEA et d'institutions hôtes CEA ayant obtenu une accréditation internationale (Nombre)	9	6	3	67%
Indicateur OPD 2a : Nombre de programmes CEA qui obtiennent une accréditation internationale	7	6	1	86%
Indicateur OPD 2b : Nombre d'institutions d'accueil CEA qui obtiennent une accréditation internationale	2	0	2	0%
Indicateur OPD 3 : Part des institutions d'accueil du CEA ayant un plan stratégique exhaustif en vue d'une régionalisation (Pourcentage)	1	0	1	0%
Indicateur OPD 4 : Nombre d'CEA ayant eu un impact substantiel sur le développement (Nombre)	5	3	2	60%
Indicateur OPD 5 : Nombre d'étudiants et de membres du corps professoral participant à des stages dans des institutions pertinentes (Nombre)	230	225	5	98%
Indicateur RI 4 : Montant des recettes générées à l'externe par les CEA (Montant USD)	555.000.000	1.309.876.188	-754.876.188	236%

Source : Données du suivi-évaluation CoE-EIE, février 2024

Les performances au niveau des indicateurs OPD 2b (Nombre d'institutions d'accueil CEA qui obtiennent une accréditation internationale) et OPD 3 (Part des institutions d'accueil du CEA ayant un plan stratégique exhaustif en vue d'une régionalisation) présentent chacun un taux nul au 31 décembre 2023.



2.1.2. Statut des résultats sur les Indicateurs Liés aux Décaissements

Le point des décaissements, sous réserve des décaissements attendus des dernières soumissions, au 30 juin 2023 est résumé dans le tableau ci-après :

Tableau n°5 : Présentation du point des décaissements par IDL au 31 décembre 2023

Indicateurs liés aux décaissements	Maximum par DLR en \$ (nouveau)	Montant décaissé	Taux de réalisation des ILDs
DLI 1 : Préparation institutionnelle	600 000	600 000	100 %
DLI 2 : Impact sur le Développement	ND	ND	ND
DLI 3 : Nombre d'étudiants avec un accent sur le genre et la régionalisation	1 004 000	573 966	57 %
DLI 4 : Qualité de l'enseignement et de la recherche	1 400 000	200 000	14 %
DLI 5 : Pertinence de l'éducation et de la recherche	1 101 262	1 005 530	91 %
DLI 6 : Gestion financière régulière et de qualité	255 000	155 550	61 %
DLI 7 : Impact institutionnel	ND	ND	ND
TOTAL	4 360 262	2 497 804	58 %

Source : Réalisé à partir des données de l'AUA, février 2024

Au 31 décembre 2023, la réalisation globale des ILDs est de deux millions deux cent vingt-neuf mille sept cent quarante (2.497.804) dollars US sur les quatre millions trois cent soixante mille deux cent soixante-deux (4.360.262), soit un taux de réalisation égal à 58 %. Un complément de trois cent soixante mille deux cent soixante-deux (360.262) dollars US a été accordé.

2.1.3. Niveau d'exécution physique et financière du PTA au 31 décembre 2023

Les niveaux d'exécution physique et financière du projet au titre de la gestion 2023 et les niveaux d'exécution physique et financière du projet depuis son lancement au 31 décembre 2023 à partir de deux tableaux consécutifs.

Tableau n°6 : Présentation du taux d'exécution physique et financière par actions

N°	Résultats liés au décaissements (Actions)/Activités/Tâches	Budget 2023	Exécutée au 31 décembre 2023	Taux d'exécution au 31 décembre 2023
A1	PREPARATION DU PROJET	28 612 138	28 612 138	100 %
A3	RECRUTEMENT D'ÉTUDIANTS AVEC UN ACCENT SUR LE GENRE ET LA RÉGIONALISATION	352 542 320	190 606 552	54 %
A4	QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE	1 195 831 474	149 110 890	12 %
A5	PERTINENCE DE L'ÉDUCATION ET DE LA RECHERCHE	340 092 313	95 798 090	28 %
A6	RENFORCEMENT FIDUCIAIRE	32 023 500	23 244 500	73 %
A7	IMPACT INSTITUTIONNEL	-	-	-
A8	GOUVERNANCE ET GESTION DU PROJET	450 898 255	315 014 578	70 %
TOTAL		2 400 000 000	802 386 748	33 %

Source : Données du Suivi-évaluation CoE-EIE, février 2024

Au 31 décembre 2023, le taux d'exécution s'établit à 33 %.

Globalement du démarrage du projet CoE-EIE au 31 décembre 2023, le niveau d'exécution financière du projet est de : **15,42 %**, un taux d'exécution très faible. On note un grand retard dans l'exécution global des actions du projet.

2.1.4. État des finances du projet CoE-EIE au 31 décembre 2023

Le montant réellement encaissé par le CoE-EIE sur le compte du Centre conformément aux indicateurs réalisés et validés par l'AUA et la Banque mondiale au titre du deuxième semestre 2023 (juillet à décembre 2023) s'élève à **20 522 DTS & 17 890 euros** reçu de la Banque mondiale soit vingt-huit millions cent quatre-vingt-dix mille trois cent trente-cinq (28.190.335) francs CFA et **174 142 euros** de l'Association française de développement (AFD) soit cent quatorze millions deux cent vingt-neuf mille six cent soixante-quatre (114.229.664) francs CFA.

Ainsi le cumul des montant encaissé pour le compte du CoE-EIE (source de financement AID & AFD) au 31 décembre 2023 s'élève à un milliard cinq cent quatre millions cent douze mille

cinq cent trente-quatre (1.504.112.534) francs CFA soit 57,71% de ressources encaissées. Une légère baisse de ce taux est liée à l'augmentation des ressources du projet via la répartition des ressources non alloués.

Au 31 décembre 2023, le solde rapproché en banques s'établit à sept cent quarante-cinq millions six cent soixante-douze mille deux cent quarante-cinq (745.672.245) francs CFA.

2.1.5. État des marchés passés et des procédures engagées au titre du premier semestre 2023

Au 31 décembre 2023, les quinze (15) marchés engagés se présentent ainsi qu'il suit :

PROJET	Catégorie de marchés	Nombre de dossiers	Montant en FCFA	Montant en dollars US
CoE-EIE	Travaux	02	433 000 000	721 667
	Fournitures	08	875 204 237	458 674
	services	02	25 154 236	1 458 674
	Prestations intellectuelles	03	43 423 729	41 924
TOTAL		15	1 376 782 202	2 294 637

Le Plan de Passation des Marchés (PPMP) du centre après validation par les organes concernés a été publié conformément aux dispositions en vigueur, sur la plate-forme SIGMAP.

2.2. Difficultés rencontrées par les acteurs du projet CoE-EIE

Au nombre des difficultés rencontrées qui ont occasionné le retard noté plus haut, un accent particulier sera mis sur les six (6) fondamentaux ci-après :

- très grande lenteur au niveau de la passation des marchés entraînant le report de plusieurs marchés au plan de passation de 2023 ;
- tendance d'impossibilité de délocaliser certaines activités importantes du projet. ;
- absence ou indisponibilité de technicien devant élaborer les spécifications techniques et les termes de référence pour les transmettre à temps au SPM ;
- manque de logistique pour faciliter les déplacements du SPM entre le projet et les autres structures du Ministère des Finances (DNCMP, DNCF, DGML CAA, etc.), du MESRS (DSI) ainsi que la Mairie et à la CCIB pour les publications des avis ;

- le service comptabilité de personnel d'appui devant assister et aider le comptable pour les diverses courses (liaisons entre les différentes structures et organes devant intervenir dans l'atteinte des objectifs du projet) ;
- absence d'intéressement de certains membres de l'équipe technique d'exécution du projet, une préoccupation qui revient à chaque séance de travail et à chaque rencontre mais qui n'a jamais été résolu.

Pour une meilleure performance en 2024, il est envisagé :

- la poursuite des efforts en cours pour l'achèvement de l'exécution des marchés reconduits au PPM 2024 du projet, conformément aux recommandations du 10ème atelier régional des centres d'excellence tenu à Abidjan ;
- l'accélération du processus de finalisation des DAO de construction des trois centres en vue de leur lancement dans un délai raisonnable ;
- la sollicitation de l'accompagnement des organes de contrôle et les autres acteurs de la chaîne pour une étude diligente dans des délais raisonnables des dossiers qui leur seront soumis ;
- l'élaboration des TDR de leurs activités de passation au plus tard fin janvier 2024.

3. Recommandations des membres du comité d'Audit de l'UAC

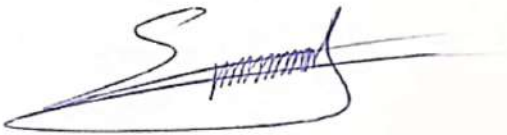
Au terme des travaux, **sept (7)** recommandations sont retenues dont quatre (4) sont reconduites :

- prendre les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre à bonne date le PTAB 2024 du projet ;
- prendre des dispositions nécessaires pour procéder à l'évaluation du personnel du projet ;
- procéder à la définition d'un contrat d'objectif avec le SPM au titre du deuxième semestre 2023 et procéder à son évaluation au 31 décembre 2023 ;
- définir et payer un complément de rémunération au personnel du projet qui sont mis à disposition du projet en tenant compte de leurs degrés d'implications respectifs dans le projet afin de les motiver (reconduite) ;

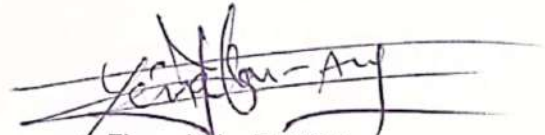
- recruter ou mettre à disposition du projet, un attaché des services financiers pour assister le comptable du projet dans ses tâches en vue d'un meilleur rendement (reconduite) ;
- proposer et faire valider par le Ministre de l'Économie et des Finances (MEF) un projet de manuel de procédures de passation des marchés spécifique du projet adaptés aux spécificités des activités du projet afin d'accélérer la consommation des ressources mobilisées (reconduite) ;
- prendre des dispositions appropriées pour une meilleure exploitation des différents rapports du comité d'Audit de l'UAC (reconduite).

C'est sur ces recommandations que prend fin le présent procès-verbal rédigé en un exemplaire original pour servir valoir ce que de droit.

Ont signé :



Jesse ERIORA
Rapporteur du Comité d'Audit de l'UAC



Fiacre Y'An DANON
Membre du Comité d'Audit de l'UAC



Professeur Karima SYLLA
Présidente Comité d'Audit de l'UAC